



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Stratégie de développement durable

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010



www.cic.gc.ca

Canada 

Stratégie de développement durable

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010



www.cic.gc.ca

Produit par Planification, rapports, accès à l'information et demandes de renseignements ministériels
de concert avec le Comité de coordination du développement durable du ministère
de la Citoyenneté et de l'Immigration

Pour obtenir d'autres exemplaires, prière de s'adresser au :

Centre de distribution
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Télécopieur : 613-954-2221
Internet : www.cic.gc.ca

© Ministre de Travaux publics et de Services gouvernementaux Canada, 2006

Numéro de catalogue : Ci51-120/2007F-PDF

ISBN 0-662-72882-3

Also available in English under the title: *Sustainable Development Strategy April 1, 2007 — March 31, 2010*

Table des matières

Message du Ministre	1
I Survol du Ministère	2
Contexte	2
Profil du Ministère	3
Rôles et responsabilités	5
Principaux partenariats	6
II Analyse des principaux enjeux	7
III Évaluation des progrès réalisés	9
Première SDD de CIC — du 1 ^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000	9
Deuxième SDD de CIC — du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003	10
Troisième SDD de CIC — du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 mars 2007	10
Quatrième SDD de CIC — du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2010	11
IV Engagements et mesures du rendement	12
Objectif 1 : Sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable	12
Objectif 2 : Renforcer la gouvernance et le processus décisionnel fédéraux à l'appui du développement durable	15
Objectif 3 : Collectivités durables - Les collectivités profitent d'une économie prospère, d'une société vibrante et équitable et d'un environnement sain pour les générations actuelles et les générations futures	16
Objectif 4 : Réduire au minimum les répercussions environnementales négatives des activités du Ministère	18
V Consultations	23
Annexe I - En quoi consiste le développement durable?	24

Message du Ministre

Nos forêts à perte de vue, nos lacs d'eau claire et nos grands espaces vierges font partie de ce qui nous définit en tant que pays. Cependant, nous savons que ces ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Nous partageons tous la responsabilité de léguer aux générations futures ce même environnement propre et sain ainsi que des collectivités solides qui bénéficient d'une économie féconde.

Le développement durable tient compte des facteurs environnementaux, économiques et socio-culturels. Je suis fier de vous présenter la quatrième Stratégie de développement durable de Citoyenneté et Immigration Canada. Cette stratégie s'appuie sur les réussites des stratégies antérieures et intègre les leçons que nous en avons tirées. C'est pourquoi, en plus de déterminer des cibles précises afin de continuer à réduire l'incidence environnementale du Ministère, la stratégie inclut la mise en œuvre de plans de formation et de communication pour aider les employés de CIC à mieux comprendre par quels moyens nous pouvons, à chaque jour, intégrer les principes du développement durable dans notre vie professionnelle et personnelle. Le développement durable, ce n'est pas seulement une nouvelle manière d'agir, c'est aussi une nouvelle manière de penser.

Notre stratégie aborde aussi le rôle de CIC qui, grâce à l'immigration, peut améliorer la durabilité socio-économique du Canada. En continuant à élaborer et à mettre en œuvre des programmes qui appuient l'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne ainsi que leur contribution à une économie prospère, le Ministère veillera à ce que cet aspect du développement durable soit abordé.

Finalement, CIC réalisera des examens continus et ciblés de ses programmes et de ses politiques afin de s'assurer qu'ils continuent à appuyer le programme du gouvernement fédéral en matière de développement durable. En faisant preuve de leadership en ce qui a trait à l'application des principes du développement durable, nous participerons au bien-être économique, social et environnemental à long terme du Canada.

L'honorable Monte Solberg
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

I Survol du Ministère

Contexte



Bien des gens n'associent le développement durable qu'à la protection de l'environnement ou à la croissance économique. En fait, l'objectif du développement durable est de trouver un équilibre entre la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. Les tenants du développement durable reconnaissent que le bien-être des écosystèmes, de l'économie et des

collectivités est indissociable et que notre qualité de vie dépend de l'équilibre de ces trois piliers¹.

Le 19 décembre 1983², les Nations Unies ont convoqué la Commission mondiale sur

l'environnement et le développement, aussi connue sous le nom de la Commission Brundtland, afin de trouver des manières permettant à la communauté internationale de coopérer au développement durable (DD) et de proposer des stratégies environnementales à long terme afin d'atteindre ce but commun.

Le rapport de la Commission Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous* et publié en 1987, a popularisé la définition suivante de développement durable :

« Le développement durable signifie un développement qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »

On a enchâssé cette définition dans la législation fédérale canadienne en 1995 par le truchement d'une série de modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général*. On a par le fait même créé le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) au sein du Bureau du vérificateur général du Canada. Le rôle du Commissaire est de surveiller les

¹ Pour plus de renseignements sur le développement durable, veuillez consulter l'annexe 1.

² Pour plus de renseignements, voir la Résolution A/38/161 des Nations Unies : <http://www.un.org/documents/ga/res/38/a38r161.htm>.

progrès des ministères en matière de développement durable et d'en faire un rapport.

À cette fin, la *Loi sur le vérificateur général* exige que les ministres déposent au Parlement des stratégies présentant les objectifs et les plans de leur ministère en matière de développement durable. On doit mettre ces stratégies de développement

durable (SDD) à jour au moins une fois tous les trois ans.

CIC a déposé sa première SDD en décembre 1997, sa seconde en février 2001 et sa troisième en février 2004. Le présent document fait état de la quatrième SDD de CIC pour les exercices 2007-2008 à 2009-2010.

Profil du Ministère

On a créé CIC en 1994 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*. Cette loi lie les services d'immigration à l'enregistrement de la citoyenneté afin de promouvoir les idéaux uniques partagés par tous les Canadiens et de participer à renforcer le Canada. CIC tire son mandat de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002, et de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977.

CIC est responsable des tâches suivantes :

- sélectionner les résidents permanents et temporaires;
- favoriser l'établissement et l'intégration des immigrants, y compris attribuer la citoyenneté;
- offrir la protection du Canada aux réfugiés et aux personnes qui se trouvent dans une situation semblable;
- établir les conditions permettant d'entrer et de demeurer au Canada;
- contrôler les immigrants et les résidents temporaires afin de protéger la santé, la sécurité et la sûreté des Canadiens.

Grâce à ces activités, CIC cherche à obtenir les résultats stratégiques suivants :

- 1) optimisation de la contribution des migrations au développement social, culturel, économique du Canada;
- 2) prise en compte des valeurs et intérêts canadiens dans la gestion des migrations internationales, y compris la protection des réfugiés;
- 3) intégration réussie des nouveaux arrivants et promotion de la citoyenneté canadienne.

CIC compte plus de 4 000 employés au Canada et à l'étranger, 43 points de service au Canada et 91 points de service dans 77 pays.

Vision de CIC

CIC abordera l'immigration de manière à :

- Répondre aux besoins des collectivités de toutes les régions du pays en mettant en place des conditions propres à attirer des personnes qui, tout en réalisant pleinement leur potentiel, contribueront à la vie sociale, économique, culturelle et civique du Canada et voudront en devenir des citoyens;
- Appuyer les efforts humanitaires déployés par la communauté internationale pour secourir les personnes ayant besoin de protection.

Mission de CIC

CIC, de concert avec ses partenaires, bâtira un Canada plus fort en :

- Élaborant et en mettant en place des politiques, des programmes et des services qui :
 - Faciliteront la venue et l'intégration des personnes de manière à optimiser leur apport, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité;
 - Perpétueront la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection;
 - Permettront de renforcer les valeurs associées à la citoyenneté canadienne et de promouvoir les droits et les responsabilités qui y sont attachés.
- Favorisant l'adoption dans le monde de politiques migratoires qui concourront aux objectifs du Canada dans les domaines humanitaire et de l'immigration.

Vision de CIC en matière de développement durable

En contribuant au développement économique, social et culturel du Canada par l'entremise de la migration et de ses efforts humanitaires mondiaux, CIC souscrit à une approche du développement durable qui :

- Fait la promotion d'une gestion responsable des ressources naturelles, de pratiques économiques durables et de collectivités saines grâce à l'éducation et la sensibilisation;
- Favorise la participation individuelle des employés aux initiatives ministérielles par l'entremise de la promotion de pratiques exemplaires;
- Est concrète, ciblée et axée sur les résultats.

Rôles et responsabilités

À CIC, on se partage la responsabilité relative au développement durable de la manière suivante :

Comité de coordination du développement durable (CCDD)

- Favoriser la consultation et le dialogue entre les directions générales
- Coordonner la mise en œuvre du plan de travail de la SDD
- Établir des rapports sur les progrès
- Formuler des recommandations sur l'intégration du développement durable au processus décisionnel

Direction générale de la planification, des rapports, de l'accès à l'information et des demandes de renseignements ministériels

- Présider le CCDD
- Coordonner la préparation et la mise en œuvre de la SDD
- S'assurer que les rapports annuels incluent des données sur le rendement en matière de développement durable
- Représenter CIC dans le cadre de groupes de travail interministériels

Champion du développement durable

- Donner l'approbation finale pour toutes les politiques et tous les documents relatifs au développement durable (à l'exception de ceux exigeant l'approbation finale du Ministre)
- Renforcer la sensibilisation grâce à des activités de communication internes et externes
- Aider le sous-ministre à faire en sorte que la *directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* et les autres politiques et principes relatifs au développement durable soient mis en œuvre par le Ministère rapidement
- Aider le CCDD à promouvoir le développement durable au sein de CIC

Toutes les directions générales

- Respecter les engagements du plan de travail de la SDD



Principaux partenariats

Provinces et territoires

Bien que la citoyenneté soit une compétence purement fédérale, les pouvoirs en matière d'immigration sont exercés concurremment par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires conformément à la *Loi constitutionnelle* de 1867. Le gouvernement du Québec est seul responsable de la sélection des immigrants économiques qui souhaitent s'installer sur son territoire en vertu de l'*Accord Canada-Québec* signé en 1991.

Par conséquent, CIC organise régulièrement des réunions multilatérales fédérales-provinciales-territoriales afin que les ministres responsables de l'immigration à l'échelon provincial et territorial puissent discuter, avec leurs homologues fédéraux, des défis et des occasions dans des domaines comme la sélection et l'intégration.

Le Ministère a signé des accords bilatéraux sur l'immigration ou sur le Programme des candidats des provinces avec onze provinces et territoires.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

CIC collabore étroitement avec la CISR, le plus important tribunal administratif indépendant du Canada, sur des enjeux liés à la gestion globale du portefeuille de l'immigration et de la protection des réfugiés. La CISR statue sur les cas d'interdiction de territoire, de détention, les appels en immigration et les demandes d'asile présentées au Canada.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

L'ASFC a été créée le 12 décembre 2003. Depuis, CIC et l'Agence se partagent la responsabilité d'appliquer la LIPR. L'ASFC est responsable de gérer et d'administrer les points d'entrée canadiens, de fournir des renseignements et d'autres mesures de

soutien afin d'empêcher des personnes interdites de territoire de pénétrer au Canada et d'assurer le renvoi de celles qui sont au Canada, mais qui contreviennent à la LIPR. Le 27 mars 2006, CIC et l'ASFC ont signé un protocole d'entente qui définit de quelle manière les deux organisations travaillent ensemble afin d'exécuter le programme d'immigration et de protection des réfugiés.

Autres partenaires fédéraux

Au Canada et à l'étranger, CIC exécute ses programmes en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi qu'avec des organismes clés qui participent à la gestion de l'accès au Canada et à la protection de la société canadienne, comme Sécurité publique et Protection civile Canada, la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité.

CIC travaille avec Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada sur les questions touchant la santé des migrants.

CIC et Ressources humaines et Développement social Canada travaillent en collaboration afin d'exécuter le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

CIC et Patrimoine canadien sont tous deux responsables des activités de promotion de la citoyenneté. CIC participe aussi au Plan d'action canadien contre le racisme, que dirige Patrimoine canadien.

II Analyse des principaux enjeux

CIC joue un rôle clé dans l'édification du Canada de demain. Grâce à ses programmes et ses politiques, le Ministère favorise l'arrivée et le maintien d'immigrants spécialisés, et s'assure que les immigrants ont accès aux services dont ils ont besoin pour participer pleinement à la société canadienne. CIC encourage aussi le développement économique et favorise les échanges culturels, réunit des familles et offre la protection du Canada aux gens qui fuient la guerre ou la persécution, tout en assurant, en collaboration avec ses partenaires, la santé, la sécurité et la sûreté des Canadiens³.

De nombreux facteurs, associés aux trois piliers du développement durable (aspects environnemental, économique et socio-culturel) encouragent le mouvement international des personnes. Bon nombre de ces facteurs sont liés à des améliorations certaines ou des facteurs « d'attrance » — déplacements internationaux facilités, perspectives d'emploi accrues ou réunification des familles. D'autres sont des facteurs « d'incitation au départ », comme les catastrophes écologiques, la

surpopulation, les rivalités inter-ethniques et les violations des droits de la personne, qui continuent à chasser des dizaines de milliers de personnes de leur chez-soi, ne leur laissant souvent pas d'autre choix que l'exil.

Le Canada est considéré comme une destination de choix par beaucoup de personnes à l'échelle mondiale. Ses vastes espaces et son environnement naturel, son économie prospère et sa société démocratique accueillante sont certains des éléments qui attirent des gens qui choisissent de visiter le Canada ou d'y rester. Le Canada est aussi l'un des rares pays qui se sont dotés de programmes d'immigration transparents et planifiés. Il s'agit là d'un net avantage au niveau international, car l'immigration devient de plus en plus un puissant moteur économique et



³ Pour de plus amples renseignements sur les programmes de CIC, veuillez consulter l'adresse Internet suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/index.html>.

social pour l'économie des pays industrialisés.

Le Canada a réussi à attirer et à sélectionner des immigrants spécialisés et éduqués. Cependant, ils éprouvent toujours des difficultés lorsqu'ils cherchent un emploi faisant appel à leurs compétences et à leur expérience. L'*Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC)*⁴ fait état de ces défis. Par exemple, l'incidence d'un faible revenu parmi les immigrants récents (les personnes qui se sont installées au Canada au cours des cinq dernières années) a presque doublé entre 1980 et 1995 (de 24,6 % en 1980 à 47 % en 1995) pour ensuite retomber à 35,8 % en 2000 en raison de la forte reprise économique de la fin des années 90. En revanche, les taux de faible revenu parmi la population née au Canada sont passés de 17,2 % en 1980 à 14,3 % en 2000. Par conséquent, même si les immigrants récents ont pu profiter d'une certaine amélioration, la pauvreté et le faible revenu demeurent. Même si ces données incluent toutes les catégories d'immigrants (y compris les demandeurs d'asile), le taux relativement élevé de faible revenu demeure préoccupant.

En raison de leurs revenus d'emploi moins élevés et de la sous-utilisation de leurs compétences, les nouveaux immigrants risquent de se voir marginalisés. CIC reconnaît l'importance d'améliorer la situation des immigrants, et travaille en collaboration avec ses partenaires afin d'aider les nouveaux arrivants à venir à bout des défis auxquels ils sont confrontés à leur arrivée dans la société canadienne. En ce sens, les services d'établissement et d'intégration de

CIC respectent le principe d'équité sociale inhérent au développement durable.

L'immigration, comme toutes les autres activités humaines, a aussi des répercussions sur l'environnement. Par exemple, une rapide croissance de la population dans un petit nombre de villes ou de régions peut non seulement augmenter la pression sur l'écosystème local mais aussi sur les infrastructures, y compris les habitations, les services sociaux, les routes et les services de transport. L'immigration contribue à de telles pressions.

Au cours des dernières années, plus de 72 % de tous les immigrants se sont établis dans l'une des trois régions métropolitaines les plus importantes du Canada : Toronto (43 %), Montréal (15 %) et Vancouver (14 %). Cependant, ce phénomène ne s'applique pas seulement aux nouveaux arrivants, puisque bon nombre de Canadiens ont aussi quitté de plus petits centres afin de rejoindre des villes plus importantes à la recherche d'une situation meilleure pour eux-mêmes et leur famille. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer les répercussions sur les écosystèmes qu'on peut attribuer directement à l'immigration.

CIC reconnaît qu'il a un rôle à jouer dans la croissance canadienne. Il continuera à travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin d'encourager la répartition des bienfaits de l'immigration dans toutes les régions du pays.

⁴ Pour de plus amples renseignements sur l'ELIC, veuillez consulter le site Internet suivant : <http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-614-XIF/89-614-XIF2005001.htm>.

III Évaluation des progrès réalisés

Première SDD de CTC — du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 2000

Les priorités stratégiques énoncées dans la première SDD de CTC correspondaient à l'opinion selon laquelle les politiques et programmes du Ministère étaient plus directement liés à la durabilité économique et sociale qu'à la durabilité environnementale. Cette stratégie visait trois leviers : l'information servant à orienter l'élaboration des politiques, la sélection et la sensibilisation. L'un des inconvénients qu'il y avait à essayer d'intégrer les objectifs de développement durable au mandat du Ministère est que l'on donnait l'impression que la Stratégie représentait moins une volonté de changement qu'une réaffirmation du statu quo.

Comme l'avaient révélé les vérifications antérieures du Commissaire à l'environnement et au développement durable, les ministères avaient tendance à décrire les pratiques courantes habituelles sans indiquer si les objectifs avaient été atteints. Toutefois, comme les

programmes canadiens en matière de citoyenneté, d'immigration et de protection des réfugiés sont sensibles à de nombreuses tendances économiques et sociales complexes à l'échelle nationale et internationale, il est particulièrement difficile d'isoler des indicateurs qui mesurent de façon précise la durabilité économique et sociale de ces programmes.



Deuxième SDD de CIC — du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003

Les examens internes et externes de la première SDD de CIC ont permis de tirer un certain nombre de leçons dont le Ministère a tenu compte pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable.

En particulier, dans sa deuxième SDD, CIC s'est employé à mettre en place des mesures et des cibles adéquates au chapitre du rendement afin d'aider à la réalisation des objectifs du développement durable. Ce travail s'est accompagné d'une

évaluation et d'un contrôle régulier de la mise en œuvre de la stratégie du Ministère visant à cerner les secteurs exigeant des mesures correctives.

Deux des points saillants de la deuxième SDD étaient l'élaboration pour CIC de directives sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) et la création du CCDD, organisme interne chargé de coordonner la démarche du Ministère en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des SDD.

Troisième SDD de CIC — du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2007

La troisième SDD de CIC a coïncidé avec un important changement d'orientation pour le Ministère avec la création de l'ASFC en décembre 2003. Le transfert des fonctions d'application de la loi, du renseignement et d'interdiction de CIC à l'ASFC a permis à CIC de se concentrer désormais sur l'intégration des nouveaux arrivants et sur l'aide dont ils ont besoin pour effectuer la transition vers la citoyenneté. En même temps, le Ministère aide l'ASFC et d'autres partenaires à gérer l'accès au Canada et à renvoyer ceux qui abusent de notre hospitalité ou qui entrent au pays par des moyens frauduleux, afin de protéger la santé, la sécurité et la sûreté des Canadiens.

Un des points saillants de la troisième SDD a été l'établissement d'un nouvel objectif d'appui à la durabilité socio-culturelle des collectivités canadiennes. Afin de favoriser son objectif de promotion de la responsabilisation, CIC a aussi nommé un champion ministériel au niveau de sous-ministre adjoint.

Le CEDD a examiné le système de gestion des ÉES et la troisième SDD en 2004 et 2005, respectivement.

Dans son rapport de 2004, le CEDD a noté des progrès dans les trois domaines examinés : responsabilisation, systèmes de suivi et formation et orientation. On a reconnu que les pratiques de CIC lui permettant de documenter l'orientation étaient saines, même si les éléments du système de gestion des ÉES ont seulement été élaborés en 2003.

En 2005, on a évalué que la troisième SDD atteignait la plupart des attentes à trois exceptions près : le rôle de la SDD et la manière dont elle s'intègre aux autres plans et stratégies ministériels n'étaient pas clairement déterminés, les buts et les objectifs formulés n'indiquaient pas clairement les résultats à long terme qu'ils permettraient d'obtenir, et CIC n'a pas formulé de vision claire en matière de développement durable. On a tenu compte de ces remarques dans le cadre de l'élaboration de la quatrième SDD.

Quatrième SDD de CIC — du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010

À la lumière des leçons retenues des stratégies précédentes et des commentaires du CEDD, CIC a pris les mesures suivantes :

- La direction de la Plannification et des rapports ministériels sera dorénavant responsable du programme de développement durable afin de lier plus étroitement la SDD au processus de planification et d'établissement de rapports.
- Créé en 2005 pour guider l'orientation stratégique, les priorités et le processus décisionnel du Ministère, le Comité des politiques de CIC s'assurera que le développement durable est pris en compte dans le processus d'élaboration des politiques.
- On a rendu la SDD plus stratégique afin de s'assurer qu'elle soit ciblée, concrète et mesurable.
- Le CCDD a rédigé un énoncé de vision qui a été approuvé par le champion du développement durable du Ministère, et le Comité des politiques l'a par la suite appuyé.

Grâce à l'immigration, CIC contribue au capital humain du Canada. À ce titre, les programmes et les politiques du Ministère influent plus directement sur l'économie et le tissu social du Canada que sur ses écosystèmes.

Dans le cadre de la quatrième SDD, l'approche de CIC en matière de développement durable ciblera des domaines où l'on croit que le Ministère peut faire une réelle différence. Par conséquent, au cours des prochaines années, CIC se concentrera sur le renforcement

des capacités au sein du Ministère par l'entremise de formation et de communication et le truchement d'ÉES de ses projets de politiques, de plans et de programmes afin de d'assurer que ceux-ci tiennent compte des trois piliers du développement durable. CIC sensibilisera les immigrants aux principes du développement durable, tout en veillant à ce qu'on réponde à leurs besoins fondamentaux.

CIC resserrera aussi ses lignes directrices et ses procédures relatives à la gestion du programme de développement durable et travaillera en collaboration avec le champion ministériel afin d'intégrer les questions de développement durable au processus décisionnel. À cette fin, CIC a élaboré un plan de travail détaillé afin de cerner les responsabilités et de mesurer ses progrès.



IV Engagements et mesures du rendement

Au cours des trois années que traverse la présente stratégie, CIC s'appuiera sur les initiatives précédentes réussies comme la semaine annuelle de l'environnement, se concentrera sur le plan de travail présenté ci-dessous et cernera les occasions futures s'offrant à lui en matière de stratégies de développement durable.

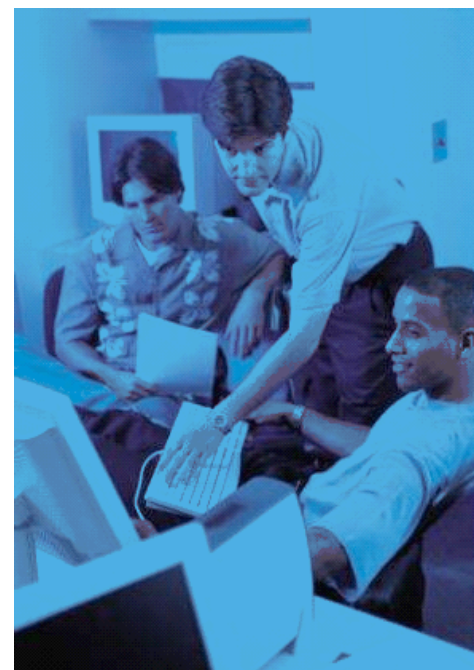
Objectif 1 : Sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs du développement durable

Dans le cadre de ses deux premières stratégies, les activités de communication et de formation de CIC en matière de développement durable étaient décentralisées. Chaque direction générale élaborait et mettait en œuvre des activités liées à son propre mandat.

Dans la troisième SDD, cependant, CIC s'est engagé à élaborer, à l'échelle du Ministère, un programme de promotion continue des objectifs relatifs au développement durable. Dans le cadre de la quatrième SDD, le Ministère mettra en œuvre son plan de communication, qui s'appuie sur une approche détaillée visant à renforcer la sensibilisation et à transmettre les renseignements. Chaque direction générale peut élaborer des documents de communication, mais un coordonnateur central veillera à l'uniformité des messages et des activités de communication ayant lieu

tout au long de l'année. Cette approche coordonnée encadrant les communications et les activités permettra d'assurer une gestion efficace des connaissances ministérielles.

Étant responsable du programme de développement durable à CIC avec l'appui du CCDD, la direction générale de la Planification, des rapports, de l'accès à l'information et des demandes de



renseignements ministériels assurera cette coordination.

Parallèlement aux activités visant à favoriser la sensibilisation aux questions de

développement durable au sein du Ministère, CIC tentera d'amener les nouveaux résidents permanents et citoyens canadiens à mieux comprendre les principes du développement durable.

OBJECTIF 1 : SENSIBILISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE, LES CLIENTS ET LES INTERVENANTS AUX PRINCIPES ET AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résultat prévu	Activité	Mesure du rendement		
		Indicateur	Cible	Délai
1.1 Les employés de CIC comprennent mieux les principes du DD et savent de quelle manière ils peuvent les intégrer dans leur vie personnelle et professionnelle	1.1.1 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation en DD à CIC abordant les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • les principes du DD • l'ÉES • la gestion des déchets • l'approvisionnement écologique • la gestion du parc automobile • l'utilisation optimale des technologies de l'information (TI) 	On dresse la liste des besoins en matière de formation et des documents existants.		Décembre 2007
		La haute direction approuve un plan de formation en DD.		Décembre 2008
		On élabore ou on obtient du matériel de formation pour chaque composante du plan de formation.		Mars 2010
	1.1.2 Mise en œuvre du plan de communication en matière de DD afin de sensibiliser les employés au DD tout au long de l'année en abordant les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la conservation de l'eau • l'efficacité énergétique • l'air pur • la gestion des déchets • le bien-être au travail et les programmes de santé et de sécurité • les pratiques de transport quotidien écologiques • l'utilisation optimale des TI 	Niveau de sensibilisation des employés	Renforcement de la sensibilisation des employés	Avril 2008
		Niveau de participation des employés aux activités de sensibilisation	Augmentation de la participation des employés	
		Nombre de visites sur les pages intranet portant sur le DD (CIC Explore)	Nombre plus élevé de visites sur les pages intranet liées au DD (CIC Explore)	
		Nombre de demandes d'employés envoyées à l'adresse de courrier électronique de la SDD	Nombre plus important de demandes d'employés envoyées à l'adresse électronique de la SDD	
		Accessibilité des ressources relatives au DD	Création d'un centre de documentation sur le DD	Mars 2010

Résultat prévu	Activité	Mesure du rendement		
		Indicateur	Cible	Délai
<p>1.2 Les collectivités sont bien placées pour avancer le développement social durable</p> <p>Collectivités durables : Objectif IV du gouvernement fédéral en matière de DD</p>	<p>1.2.1 Élaboration d'un cadre stratégique intégré de la citoyenneté afin de promouvoir la citoyenneté et la citoyenneté active auprès des nouveaux arrivants et des personnes nées au Canada</p>	<p>Nombre de cérémonies de citoyenneté axées sur la collectivité</p>	<p>Au moins une cérémonie de citoyenneté axée sur la collectivité supplémentaire par année pour trois ans</p>	<p>Continu</p>
	<p>1.2.2 Distribution de renseignements sur le développement durable et les enjeux environnementaux aux immigrants prêts à partir, aux immigrants nouvellement installés et aux citoyens éventuels</p>	<p>Nombre d'exemplaires des documents intitulés <i>Le Canada et les nouveaux arrivants</i> et <i>Bienvenue au Canada</i> distribués aux immigrants et aux citoyens éventuels</p>	<p>Maintenir la diffusion des documents à 100 % des immigrants</p>	<p>Continu</p>

Objectif 2 : Renforcer la gouvernance et la prise de décisions fédérales pour appuyer le développement durable

Un des défis que CIC a dû relever dans le cadre de ses SDD précédentes était l'intégration du développement durable dans l'élaboration de ses politiques et ses programmes.

Planification et des rapports ministériels et d'augmenter la représentation des secteurs du Ministère dans le CCDD.

Dans le cadre de la quatrième SDD, CIC entreprendra des initiatives afin d'aller de l'avant dans ce domaine. Le Ministère examinera sa politique en matière d'ÉES et s'assurera qu'elle est appliquée de manière continue et uniforme.

En outre, un exercice d'inventaire aidera CIC à cerner d'autres occasions de renforcer son programme de développement durable. CIC améliorera aussi ses procédures de gestion de sa SDD afin de refléter le transfert du dossier à la direction de la



OBJECTIF 2 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA PRISE DE DÉCISIONS FÉDÉRALES POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif VI du gouvernement fédéral en matière de DD

Résultat prévu	Activité	Mesure du rendement		
		Indicateur	Cible	Délai
2.1 Les engagements de la SDD sont intégrés aux processus clés pour la planification et la production de rapports des ministères et agences	2.1.1 Inventaire des capacités en matière de DD dans l'ensemble des directions générales et détermination des activités et des approches potentielles permettant de promouvoir un comportement respectueux du DD avant la prochaine SDD	Nombre de directions générales participant à l'inventaire	On consulte toutes les directions générales de CIC au cours de la quatrième SDD	Décembre 2009
		Une analyse des lacunes cerne les domaines du programme de DD de CIC exigeant des améliorations	On cerne au moins trois domaines exigeant des améliorations pour la cinquième SDD	Décembre 2009
On cerne au moins deux options permettant de favoriser l'intégration de la SDD aux processus principaux				
Renforcer la gouvernance et la prise de décisions fédérales pour appuyer le DD : Objectif VI du gouvernement fédéral				

Résultat prévu	Activité	Mesure du rendement		
		Indicateur	Cible	Délai
en matière de DD			de planification et d'établissement de rapports	
<p>2.2 Des mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour intégrer le développement durable au processus décisionnel, p. ex., ÉES</p> <p>Renforcer la gouvernance et la prise de décisions fédérales pour appuyer le DD : Objectif VI du gouvernement fédéral en matière de DD</p>	2.2.1 Mise en œuvre complète de la politique de CIC en matière d'ÉES dans les projets de politiques, de plans et de programmes exigeant une décision du Ministère ou du Cabinet	<p>Nombre et pourcentage de projets admissibles pour lesquelles on a respecté le processus d'ÉES</p> <p>Nombre et pourcentage de projets ayant fait l'objet d'une ÉES complète</p>	100 % des documents admissibles en vertu de la <i>Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes</i> font l'objet d'un processus d'ÉES	Mars 2010
	2.2.2 Examen et mise en œuvre de procédures mises à jour liées au programme de DD de CIC, y compris l'énoncé de politique et le guide de l'ÉES	Les documents de procédures en matière de DD sont mis à jour ou créés, au besoin		Mars 2008 et continu
	2.2.3 CIC contribuera à une initiative conjointe avec d'autres ministères et l'École de la fonction publique du Canada afin de concevoir et de produire de nouveaux documents de formation du gouvernement du Canada en matière de développement durable	Fonds investis	Contribution de 2 000 \$ à l'élaboration de matériel de formation	Mars 2008
		Documents de formation examinés	On fournira des commentaires pour 100 % des documents soumis à un examen	Mars 2007 et continu
		Nombre d'employés de CIC participant aux formations	90 % des analystes de politiques de CIC seront formés	Mars 2010

Objectif 3 : Collectivités durables - Les collectivités profitent d'une économie prospère, d'une société vibrante et équitable et d'un environnement sain pour les générations actuelles et les générations futures

Les nouveaux arrivants au Canada sont, par définition, dans une situation vulnérable. En plus d'être confrontés aux mêmes défis que

tous les Canadiens, ils doivent aussi faire face aux obstacles linguistiques et culturels. CIC sait qu'il est parfois difficile pour les immigrants de s'adapter à un nouvel environnement complètement différent, à plus forte raison s'intégrer à la population active et s'établir avec leur famille. CIC est résolu à appuyer les nouveaux arrivants au Canada afin de

faciliter leur transition dans la société canadienne et de réduire leur marginalisation et leur exclusion.

Les programmes et les services d'établissement comme le Programme d'aide au rétablissement (PAR), le Programme d'accueil, le programme de Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC), le Programme d'établissement et d'adaptation

des immigrants (PEAI) et le Programme de citoyenneté aident les nouveaux arrivants au Canada à passer du stade d'étrangers dans un nouveau pays à celui de Canadiens participant et contribuant pleinement à la société. Les services du PEAI incluent de l'orientation à l'étranger et au Canada ainsi que de l'aiguillage vers les services communautaires, des groupes de recherche d'emploi, des services d'interprétation et de traduction et du counseling paraprofessionnel.

Même si ces programmes actuels de CIC contribuent fortement aux collectivités durables, ils n'ont pas été élaborés comme des initiatives visant spécifiquement le développement durable. Par conséquent, on les a indiqués dans le tableau ci-dessous, mais on fournira les renseignements sur leur rendement dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de CIC.

CIC continuera à sensibiliser les intervenants aux répercussions environnementales, sociales et économiques associées avec l'arrivée de nouveaux arrivants au Canada dans le cadre de consultations entreprises relativement à la planification de l'immigration.

OBJECTIF 3 : COLLECTIVITÉS DURABLES — LES COLLECTIVITÉS PROFITENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE, D'UNE SOCIÉTÉ VIBRANTE ET ÉQUITABLE ET D'UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Résultat prévu	Activité	Mesure du rendement		
		Indicateur	Cible	Délai
3.1 Les collectivités sont bien placées pour s'adapter et pour entretenir ou engendrer des activités économiques durables Collectivités durables : Objectif IV du gouvernement fédéral en matière de DD	3.1.1 S'assurer que les programmes appuient l'intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société canadienne et favorisent leur contribution à une économie prospère	On peut trouver les détails sur les activités planifiées dans le cadre des programmes d'immigration, d'intégration, de citoyenneté et de protection des réfugiés et les renseignements sur le rendement connexes dans le RPP et le RMR de CIC, respectivement		
	3.1.2 Tenir compte du DD dans le cadre de la planification de l'immigration	On soulève des questions environnementales durant les consultations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants		

Objectif 4 : Réduire au minimum les répercussions environnementales négatives des activités du Ministère

CIC croit fermement qu'un leadership positif est la seule manière de favoriser le changement. Le Ministère a des répercussions directes sur l'environnement à cause de son parc automobile, de ses installations et de l'énergie et des fournitures qu'il utilise pour exécuter ses programmes ainsi que de la pollution causée par ses employés qui se rendent au travail quotidiennement. Depuis la mise en œuvre de la première SDD du Ministère, on a apporté d'importants changements à l'infrastructure opérationnelle et à la manière dont celle-ci est gérée afin d'en améliorer le rendement environnemental.

Les employés et la direction mettent régulièrement en œuvre des initiatives visant à réduire le gaspillage et à améliorer l'efficacité environnementale. Puisque ces initiatives découlent souvent de manière spontanée d'une saine gestion ou d'un leadership individuel, on ne les aborde pas dans la SDD du Ministère. La mise en œuvre du plan de communication de CIC en matière de développement durable, élaboré dans le cadre de la troisième SDD, inclura la création

d'un forum où on partagera les pratiques exemplaires afin de s'assurer qu'on communique les initiatives à l'échelle du Ministère et qu'on reconnaît le leadership à sa juste valeur.

Parc automobile

L'approche de CIC en matière de gestion de son parc automobile est maintenant un modèle de responsabilisation. En fait, la plupart des activités proposées par le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementale pour aider les ministères à atteindre les cibles pangouvernementales de la quatrième SDD ont été mises en œuvre à



CIC de manière continue depuis 2003. Le Ministère a élaboré et mis en place un système de gestion solide qui inclut des exigences redditionnelles mensuelles, l'analyse du coût global de chaque décision d'achat de véhicule et une formation sur l'éco-conduite préventive pour tous les conducteurs.

Installations

CIC a aussi fait d'importants progrès en ce qui a trait à l'écologisation de ses pratiques de gestion de ses installations. Un des points saillants de la troisième SDD était la mise en œuvre réussie d'un programme de remplacement écologique des tapis. D'autres initiatives incluent un projet triennal d'optimisation de l'espace qui a commencé durant l'exercice 2004-2005 et qui devrait s'achever en décembre 2007.

Acquisition et approvisionnement

Une autre initiative ayant porté fruit que CIC poursuivra dans le cadre de la quatrième SDD est un examen détaillé des pratiques du Ministère en matière d'approvisionnement. Dans le cadre de la dernière SDD, CIC a créé un poste au sein de la Direction générale de l'administration et de la sécurité se concentrant sur l'approvisionnement écologique et sur la création d'un système permettant d'appuyer de façon constante et proactive les efforts du gouvernement fédéral visant à écologiser ses activités. Ce poste est maintenant pourvu. Le titulaire dirigera l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices en matière d'approvisionnement écologique et de nouveaux outils à l'appui et travaillera avec les organismes centraux afin d'élaborer des directives pangouvernementales permettant d'atteindre les objectifs fédéraux en matière d'environnement.



Des travaux effectués dans le cadre de la troisième SDD ont permis de découvrir que les employés des unités administratives et des unités d'approvisionnement n'ont aucune définition ni ressource leur permettant d'assurer un suivi des produits et des services écologiques. Afin d'augmenter sa consommation de produits écologiques ou « verts », CIC s'est engagé à commencer à assurer le suivi des achats par l'entremise du SIFM (SAP), le système de gestion des finances et du matériel du Ministère.

On a créé une nouvelle zone dans le SIFM (SAP) afin de recueillir des données sur les produits écologiques achetés et les contrats conclus avec des fournisseurs écologiques. Cependant, un examen des rapports générés afin d'obtenir ces renseignements a permis de découvrir que les employés n'avaient pas en leur possession les renseignements nécessaires pour utiliser efficacement cette nouvelle application. Par exemple, il n'y a aucun critère permettant de déterminer quels produits ou quels fournisseurs sont « écologiques ».

Au cours des prochaines années, CIC collaborera avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et le Secrétariat du Conseil du Trésor — les organismes centraux responsables de l'écologisation des activités

du gouvernement — afin de s'attaquer à ces problèmes.

Réduction des déchets à CIC

Dans le cadre de la troisième SDD, la direction générale de l'Intégration a élaboré et mis à l'essai le plan de réduction des déchets « Le vert en tête ». Fort du principe que chaque petit pas compte, ce plan vise à réduire les déchets générés par les employés durant leurs activités quotidiennes en vantant les mérites d'une meilleure utilisation des technologies de l'information afin de réduire la consommation de papier et de cartouches d'encre et en faisant la promotion du recyclage et d'autres pratiques écologiques.

La participation individuelle et l'appui des gestionnaires sont les piliers du plan de réduction des déchets. Grâce à un contrôle constant de la réduction des déchets, les employés pourront voir concrètement les répercussions de leurs efforts, ce qui aide à responsabiliser tout un chacun et les directions générales.

Le plan de réduction des déchets n'a pas seulement permis à la direction générale de l'Intégration de faire d'importantes économies; il a aussi favorisé l'esprit d'équipe puisque les employés travaillaient ensemble et avaient un objectif commun.

Au cours des trois prochaines années, les directions générales participantes adapteront le plan de réduction des déchets en tenant compte de leur mandat et de leurs exigences opérationnelles. Dans certains cas, on élargira la portée initiale du plan afin d'y inclure la fonction de coordination de la direction générale. Par exemple, en raison de sa responsabilité des systèmes informatiques de CIC, la direction générale de la Gestion et des technologies de l'information mettra en œuvre, dans le cadre

du plan de réduction des déchets, des initiatives relatives aux technologies de l'information à l'échelle du Ministère.

On communiquera les pratiques exemplaires, les initiatives couronnées de succès et les leçons retenues à chaque trimestre par l'entremise du CCDD. On les intégrera au plan de réduction des déchets en tant qu'occasions de prévention de la pollution et d'engagements éventuels pour la prochaine SDD.



Consommation d'énergie

À titre de ministère locataire, CIC n'a pas facilement accès aux renseignements concernant la consommation d'électricité ou les quantités de déchets. L'absence de données repères rend l'établissement de cibles bien définies et réalistes en matière de réduction des déchets difficile. Il est par le fait même difficile de mesurer le succès dans ce domaine. Par conséquent, le Ministère s'engage, dans le cadre de la présente SDD, à travailler en collaboration avec TPSGC afin d'élaborer des mesures de communication des renseignements afin d'évaluer adéquatement le progrès réalisé dans le cadre de l'ensemble des initiatives.

OBJECTIF 4 : RÉDUIRE AU MINIMUM LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES NÉGATIVES DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Résultat prévu	Activité	Mesure du rendement		
		Indicateur	Cible	Délai
4.1 L'utilisation des ressources naturelles, durable sur le plan environnemental, est encouragée Développement et utilisation durables des ressources naturelles : Objectif V du gouvernement fédéral en matière de DD	4.1.1 Mise en œuvre du plan de réduction des déchets « Le vert en tête » de CIC élaboré et mis à l'essai à l'administration centrale (AC) de CIC dans le cadre de la troisième SDD	Nombre de directions générales qui mettent en œuvre le plan de réduction des déchets	On met en œuvre le plan de réduction des déchets dans au moins six directions générales de l'AC de CIC	Mars 2008
		Quantité de papier acheté par direction générale	5 % de réduction des déchets dans au moins quatre des six directions générales	Mars 2009
		Quantité de cartouches d'encre achetées par direction générale	10 % de réduction des déchets dans au moins deux des six directions générales	Mars 2010
		Économie	Maintien des niveaux de réduction des déchets atteints précédemment	Continu
	4.1.2 Réviser les pratiques d'approvisionnement de CIC afin d'y intégrer les nouvelles directives du gouvernement en matière d'approvisionnement écologique	Mise en œuvre de nouvelles lignes directrices en matière d'approvisionnement écologique	100 % des adjoints administratifs de CIC appliquent les nouvelles lignes directrices	Mars 2010
		Description des méthodes de suivi et de contrôle	Les adjoints administratifs de CIC reçoivent des renseignements sur l'approvisionnement écologique deux fois par année dans le cadre d'une conférence des adjoints administratifs de CIC	Juin 2007 et continu
		Nombre de groupes de travail ou de réunions sur le DD et l'approvisionnement écologique auxquels CIC participe	100 % de participation	Mars 2007
		Nombre total de produits et de services écologiques achetés par CIC entre 2007-2008 et 2009-2010	Augmentation de 5 % au cours des deux années en fonction des résultats de 2007-2008	Mars 2010

<p>4.2 Réduction de la consommation d'énergie à l'AC</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre :</p> <p>But III du gouvernement fédéral en matière de DD</p>	<p>4.2.1 Examiner des technologies qui permettraient de réduire la consommation d'énergie de l'équipement des TI à l'AC</p>	<p>Rédaction d'une liste d'options qui sera ensuite présentée à la haute direction</p> <p>Nombre de technologies introduites ou proposées</p>		<p>Novembre 2007</p>
<p>4.3 Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre :</p> <p>But III du gouvernement fédéral en matière de DD</p>	<p>4.3.1 Continuer à mettre en œuvre le programme de gestion du parc automobile afin de maximiser les occasions permettant de favoriser la viabilité écologique du parc automobile du Ministère</p>	<p>Rendement du carburant et émissions du parc automobile</p> <p>Nombre de véhicules qui respectent les nouvelles normes en matière d'émissions ou d'autres normes de DD</p>	<p>Maintenu ou amélioré</p>	<p>Continu</p>

V Consultations

CIC n'a pas organisé de consultations externes officielles dans le cadre de la présente stratégie.

CIC a participé aux consultations organisées par Travaux publics et Services.

gouvernementaux Canada et a reçu de l'orientation d'Environnement Canada grâce à sa participation au Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

Annexe I - En quoi consiste le développement durable?

Le développement durable est une notion difficile à saisir et que bien des gens n'associent à tort qu'à la protection de l'environnement ou à la croissance économique. Or, c'est bien plus que cela. Il s'agit plutôt de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des habitants du Canada et d'autres parties du monde, sans pour autant réduire la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Prôner le développement durable ne veut pas seulement dire se préoccuper du milieu naturel. C'est plutôt souscrire à un objectif basé sur l'intégration de facteurs socioculturels, économiques et environnementaux et, par-dessus tout, fondé sur le principe de l'équité au profit des générations futures, de la communauté des nations et de notre pays.

Trois éléments essentiels du développement durable sont la qualité de vie, la prise de décisions intégrée et l'équité.

Qualité de vie

La qualité de vie reconnaît que les Canadiens tiennent à de nombreux aspects différents de leur vie en société, y compris le développement économique et social ainsi que la conservation et l'amélioration de la

qualité de l'environnement. Réconcilier le développement économique, l'équité sociale et la qualité de l'environnement est à la base du développement durable. Manifestement, les Canadiens veulent une économie performante. Une économie saine répond aux besoins d'emploi, à la sécurité économique et à l'amélioration des niveaux de vie. Elle permet aussi au Canada de poursuivre des objectifs sociaux qui sont les éléments clés de notre qualité de vie - y compris la santé, l'éducation et la protection de l'environnement - maintenant et pour les générations futures.

Prise de décisions intégrée

Réconcilier le développement et la qualité de l'environnement veut dire attacher une attention particulière à la prise de décisions intégrée. Comme l'a souligné le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes : « l'intégration des éléments environnementaux et économiques, conjuguée à un souci d'équité, constitue la base même de la notion du développement durable ».

Les relations entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux doivent être reconnues, et tout conflit entre eux qui peut apparaître doit être traité ouvertement, avec toutes les données en main et en tirant parti des meilleurs outils disponibles.

Équité

L'engagement envers l'équité est un troisième élément du développement durable.

L'équité suppose la distribution équitable des coûts et des avantages du développement entre les riches et les pauvres, entre les générations, et parmi les nations. L'équité suppose également que nous avons tous les moyens de satisfaire à nos besoins fondamentaux, et que nous avons tous les mêmes droits fondamentaux.